MONTANT UNITAIRE EN kWh cumac/m²		
	H3	130

SURFACE chauffée en m²
S

BRANCHE	FACTEUR d'occupation
Commerces	1,1
Hôtellerie-Restauration	1,4
Santé	0,9

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-04**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment résidentiel)

1. Secteur d'application :

Bâtiment résidentiel : appartements existants raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination :

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

– échangeurs ;
– régulation ;
– pompes ;
– isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle :

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

Montant unitaire pour un appartement en kWh cumac

MONTANT UNITAIRE POUR UN APPARTEMENT de taille moyenne en kWh cumac			
ANCIENNETÉ		AVANT 1975	APRÈS 1975
Zone climatique	H1	28 000	25 000
	H2	23 000	20 000
	H3	15 000	14 000

X

FACTEUR correctif (1)	SURFACE habitable (en m²)	NOMBRE de pièces principales
0,3	< 35	1
0,7	35 à 60	2
1	60 à 80	3
1,4	80 à 100	4
1,7	100 à 130	5
2,2	> 130	≥ 6

(1) Le facteur correctif est déterminé à partir soit du nombre de pièces principales, soit de la surface habitable.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-EC-04**

Luminaire d'éclairage extérieur

1. Secteur d'application :

Eclairage public existant, autoroutier, routier, urbain, dit « fonctionnel », permettant simultanément tous les types de circulation (motorisée ou piétonne).